



VILLE DE NOGENT -SUR-MARNE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 AVRIL 2021

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales

Membres composant le Conseil Municipal	: 39	LE MAIRE
Membres en exercice	: 39	
Membres présents	: 32	
Membres excusés et représentés	: 5	
Membres absents non représentés.....	: 2	M. Jacques JP MARTIN

La séance est ouverte à 19h10 sous la présidence de Monsieur Jacques JP MARTIN,

COMMUNICATIONS

1. Palmarès 2021 des villes où il fait bon vivre à Nogent dans le top 50 national et n°1 du Val-de-Marne (présentée par Monsieur DAVID)

« Pour la deuxième année consécutive, l'association « Villes et villages où il fait bon vivre » a publié un sondage établissant le classement des villes de France où l'on vit le mieux.

Ce palmarès repose sur le développement, la collecte et l'analyse des données territoriales françaises. Il classe les **34.837 communes** de France métropolitaine en fonction de **183 critères** (provenant de sources officielles telles que l'Insee) qui sont ensuite répartis en **8 catégories** définies par le biais de sondages OpinionWay portant sur les priorités des Français.

Ces huit catégories sont : **la qualité de vie, la sécurité, les transports, les commerces et services, la santé, l'éducation, les sports et loisirs, la solidarité.**

35 villes du Val-de-Marne font partie du top 500 et, comme pour la première édition, **c'est Nogent-sur-Marne qui est en tête dans le département et se classe dans le top 50 national (47ème/34.837).**

Il est à noter que parmi les villes de la même strate (20 000 – 50 000 habitants), **Nogent se classe en 6^{ème} position au niveau national.**

Cet excellent classement souligne **les atouts** de notre ville, **sa singularité** dans le territoire mais surtout **l'attachement des Nogentaises et des Nogentais** à notre cité.

Ce résultat est d'autant plus remarquable au regard du contexte actuel et de la crise sanitaire qui dure depuis plus d'un an maintenant. Il récompense les efforts fournis par la Municipalité, par les agents de la ville et par les habitants pour améliorer la qualité de vie et renforcer le lien social dans notre belle ville de Nogent ».

2. Inauguration de l'espace glisse (présentée par Monsieur le Maire)

3. Point sur la dépollution phase 2 du site Marie-Curie

Lors de la réunion de la Ville avec le Sous-Préfet et les services de l'Etat (DRIEE*, ASN*, ANDRA*) le 9 décembre dernier, il a été demandé à la Ville de mener une caractérisation complémentaire chimique des terres.

En effet, depuis la 1^{ère} phase de dépollution du site Marie-Curie, les contraintes de stockage des terres radioactives ont évolué. Il faut dorénavant, en plus de la caractérisation radioactive des terres, avoir une caractérisation chimique de celles-ci car si les concentrations en polluants dépassent un certain seuil, les terres devront au préalable être stabilisées avant d'être envoyées en centre de stockage.

Au regard de cette nouvelle contrainte et ce coût supplémentaire, la Ville a adressé un courrier au Président de la CNAR* afin que l'aide financière de 92 000 € accordée en 2016 pour l'accompagnement de la Ville par l'ANDRA dans la phase 2 du chantier de dépollution soit en partie affectée à l'étude de caractérisation chimique des terres (cf. courrier en pièce jointe).

Le dossier a été présenté à la CNAR du 31 mars 2021 par le Maire qui siège au conseil d'administration au titre de représentant de l'AMF. Certains membres ont souhaité différer leur avis à la prochaine CNAR (24 juin 2021) dans l'attente du chiffrage des analyses.

La Ville s'est donc rapprochée de l'ANDRA, qui nous accompagne depuis le début dans les différentes phases de dépollution du site, en vue d'obtenir un chiffrage et la mise en œuvre d'une telle prestation.

Le Maire a depuis eu le Président de la CNAR qui lui a confirmé que ce dossier sera de nouveau examiné en juin prochain avec une présentation détaillée de la demande de subvention concernant le financement (avec devis) de la caractérisation chimique des terres.

4. Atelier du patrimoine – Etude du nom des rues de Nogent-sur-Marne

REPORTÉE

5. Rapport d'Orientations Budgétaires du CCAS (Présentée par M. BOILEAU)

«Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Monsieur le Maire a souhaité que soit adressé à chacun d'entre vous le ROB, le Rapport d'Orientations Budgétaires du CCAS que Céline JURÉ et Sabine THIBAUT ont présenté dans son intégralité lors du dernier Conseil d'Administration du CCAS, le 29 mars dernier., avant le vote du Budget du CCAS à l'ordre du jour du prochain CA, demain 14 avril .

Je ne vais pas vous faire une présentation exhaustive de ce document que vous avez eu ou que vous aurez tout le loisir de découvrir par vous -mêmes, je voudrais vous en souligner les lignes essentielles.

Ce rapport d'orientations est bien sûr en parfaite convergence avec le projet de la Ville puisque le CCAS ne fait que porter sa volonté de garder comme priorité absolue l'aide aux Nogentais les plus démunis, tout particulièrement du fait de cette crise sanitaire et de ses lourdes conséquences pour tous.

Comme le souhaite son Président, Monsieur le Maire, le CCAS doit répondre de façon efficace aux attentes et besoin des Nogentais dans leur vie quotidienne, tous ceux qui doivent faire face à des difficultés sociales, économiques et psychologiques qui malheureusement risquent encore de croître du fait de cette crise sanitaire qui se prolonge, et tout particulièrement, nos Seniors, très fortement impactés qui ont vu leur vie sociale disparaître avec la pandémie.

Vous avez pu le voir dans les chiffres contenus dans ce rapport, c'est un budget conséquent de plus de 1 500 000 € (de l'ordre de 1 270 K€ pour le CCAS et 270 K€ pour la Résidence le Cèdre) qui est affecté à ces actions sociales.

Pour 2021, la Commune va renouveler sa subvention non négligeable de 856 000 €.

A) LE PÔLE ACTION SOCIALE

C'est avec une équipe restreinte, que le CCAS doit assurer ce service aux Nogentais, le Pôle Action Sociale est une équipe essentiellement composée de femmes de 10 personnes dont 3 postes vacants jusqu'à ce jour, (2 en fait puisque 1 recrutement d'une assistance sociale vient d'être enregistré avec effet au 1^{er} mai.)

Nous en sommes très heureux car, comme nous l'avons déjà évoqué avec certains d'entre vous, nous avons de très grandes difficultés à combler ces postes vacants.

En Ile de France, les postes vacants de travailleurs sociaux sont supérieurs aux candidats disponibles sur le marché de l'emploi. La Fonction Publique semble beaucoup moins attractive pour ces jeunes qui ne peuvent être recrutés que sur des CDD de 1 an renouvelable alors que le secteur privé leur offre très souvent des CDI, avec qui plus est, une rémunération supérieure.

Donc, c'est cette équipe de 7 à 8 personnes qui au cours de l'année 2020 a eu à traiter : plus - de 15 000 appels ou rendez-vous au CCAS, ou à domicile,

- près de 350 dossiers d'aide légale ont été traités en 2020,
- plus de 80 dossiers MDPH (personnes handicapées)
- 25 nouveaux dossiers de RSA qui s'ajoutent aux 150 en cours à ce jour,
- les dossiers AME (aides médicales),
- les aides ponctuelles (secours alimentaires),
- les participations aux frais de restauration scolaire, aux Centres de loisir,
- les traitements des dossiers ASPA (aides spéciales, pour personnes âgées)

sans oublier, les appels de courtoisie passés par le CCAS, plus de 250 personnes sont inscrites sur le Registre Communal des personnes vulnérables.

Ces personnes qui étaient appelées par temps de grosse canicule, l'ont été pendant tout le confinement et cela dure toujours pour certains.

Je voudrais insister tout particulièrement sur une partie de l'activité du CCAS, dont j'ai pour ma part, découvert l'importance capitale, je veux parler de la réaction et des actions à mener à la suite de signalements.

De quoi s'agit-il ? ce sont des signalements effectués au CCAS par des voisins qui ont entendus des cris tout à fait anormaux d'enfants, des disputes conjugales qui dégénèrent, ou encore l'absence de nouvelles d'un voisin etc .,

ce sont plus de 90 situations sociales plus ou moins complexes sur lesquelles le CCAS a eu à intervenir au cours de l'année 2020.

Au-delà de la simple statistique, c'est la force et la dureté de ces situations qu'il faut retenir, ce sont ces dames du CCAS qui se retrouvent sur le terrain, dans des situations souvent très difficiles à gérer, parfois accompagnées par une équipe de la Police Municipale, elles ont à gérer tous ces cas très particuliers.

Ce sont des interventions qui peuvent déboucher parfois sur la découverte d'une personne décédée seule, à domicile, (deux, cette année) sur une hospitalisation urgente, sur des mesures de protection, des signalements au Procureur de la République, des recherches d'hébergement de secours immédiat pour éloigner de son conjoint, une femme victime de violences conjugales , également des demandes de protections de mineurs par la rédaction d'une Information préoccupantes, le relais sera pris ensuite par la Police Nationale, Brigade des mineurs.

Le CCAS a à intervenir également sur des situations signalées sur des problèmes d'hygiène ou d'insalubrité ou de troubles de voisinage. Le CCAS intervient alors en relation avec d'autres organismes comme l'EDS (espace départemental des solidarités) l'EMPP (l'équipe mobile précarité psychiatrique) ou des SAAD (service d'aide et d'accompagnement à domicile)

Cette évolution dramatique de la santé psychique de certains liés à la crise que nous traversons est maintenant reconnue par tous, par l'Etat lui-même.

Nous pouvons donc nous attendre à une augmentation croissante des sollicitations et des interventions du CCAS pour 2021 pour gérer des situations économiques devenues de plus en plus difficiles, pour tenter de gérer des troubles psychiques et particulièrement chez des personnes âgées et isolées, mais malheureusement pas seulement chez les personnes âgées.

Comme le souhaitait la Municipalité, nous allons tâcher, malgré la crise, de poursuivre notre action sur le quartier des Maréchaux, nous avons ré-ouvert l'Antenne du CCAS, Bld de Strasbourg, fermé depuis le début de la pandémie, depuis le décès de Madame Oumou SY.

Depuis janvier 2021, cette antenne est ouverte tous les mardis matin avec une assistante sociale déchargée du CCAS accompagnée d'un jeune en service civique qui apporte une aide numérique aux résidents qui le sollicitent.

Nous procédons actuellement au recrutement d'un animateur socio-culturel, sur le poste de Mme SY, pour , avec lui, ouvrir cette antenne tous les jours de la semaine. En accord, avec M. le Maire et le CA du CCAS, nous optons pour le recrutement d'un vrai professionnel et non d'une personne du quartier.

Sans attendre le retour d'un contexte sanitaire parfaitement dégagé, nous essaierons de reprendre dans ces lieux, dans le respect des règles sanitaires et donc avec une jauge réduite les activités comme :

- Les cours d'alphabétisation en partenariat avec le Secours Catholique,
- Les actions seniors gérées par le CCAS,
- Les ateliers sur l'alimentation, les ateliers cuisine,
- Les ateliers couture,

Le CCAS a tissé des liens étroits avec le Pôle Jeunesse et la MJC qui interviennent conjointement sur ces diverses activités.

Nous pensons également parvenir sur 2021 à obtenir l'agrément pour mettre en place dans cette Antenne, un PCB (Point Conseil Budget) afin d'apporter une aide dans la gestion des budgets de certaines familles suffisamment tôt avant que la situation ne soit trop désespérée.

B) LE PÔLE SENIOR, LA RÉSIDENCE AUTONOMIE, " LE CÈDRE "

Ce pôle est sous la responsabilité de la sous-directrice du CCAS, Sabine THIBAUT, il regroupe 5 agents sur place (services administratifs, agent service restauration, agent d'entretien et gardienne)

La Résidence LE CÈDRE compte 44 appartements (39 F1 bis et 5 F2),

A ce jour, 34 sont occupés, 2 sont rénovés et vont être mis à disposition de nouveaux résidents, la rénovation de 5 autres appartements est budgétée par la ville pour 2021.

Les loyers encaissés, environ 185 K€ plus les compléments perçus en provenance de la CAF, environ 45 K€ soit 230 K€ couvrent les Frais de Personnel (142 K€), les charges de fonctionnement (60 K€) et le paiement de la Taxe Foncière (35 K€)

Les autres aides reçues (45 K€) permettent d'assurer le règlement des divers contrats de maintenance et les amortissements.

Le Budget de fonctionnement du Cèdre ressort donc avec un excédent de l'ordre de 10 K€.

Le service restauration comprend le restaurant du Cèdre, mais également le portage des repas à domicile.

En période sanitaire normale, le restaurant était ouvert, tous les midis aux retraités Nogentais qui le souhaitaient, cela favorisait le lien social et nous aidait à lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Dès le premier confinement, le restaurant a été fermé, il le restera du 19 mars au 07/09/2020, il a ensuite ré-ouvert mais uniquement pour les résidents qui le souhaitaient.

Donc si la fréquentation du restaurant a fortement chuté sur 2020 les portages de repas à domicile, eux, par contre ont explosé. Nous sommes passés de 10 000 repas en 2019 à près de 23 000 repas sur 2020.

Ce succès s'explique en partie par la très forte amélioration des repas fournis par la Ste ELIOR qui a accepté et pris en compte les exigences de la Ville sur l'amélioration de la qualité des repas tant pour les Ecoles que pour le Cèdre.

Toutes ces exigences qui ont été suivies par Elior sont reprises dans le document qui vous a été remis (produits frais, naturels, circuits courts, part du Bio, etc, etc,)

Cependant si nous sommes ravis qu'un nombre accru de Nogentais isolés puissent bénéficier dans ces circonstances difficiles d'un portage de repas à domicile, nous allons mettre en application, la nouvelle tarification de la Ville qui crée 2 nouvelles catégories pour les plus hauts revenus, sans toucher aux revenus les plus faibles.

En effet, ELIOR nous facture un prix beaucoup plus élevé pour les repas en portage à domicile que les repas apportés au restaurant, ce qui se comprend aisément.

Voilà, je ne vais pas être plus long dans ma communication, vous aurez toutes les réponses qui vous manquent dans l'excellent travail fait par Céline JURÉ dans ce document qui vous a été remis, Je tenais simplement à travers cette courte exposition souligner la volonté de l'Équipe Municipale d'apporter son soutien à tous les Nogentais qui pourraient rencontrer des difficultés de tout ordre, économiques ou psychologiques.

Pour encore plus d'efficacité, la nouvelle organisation par pôles des Services Administratifs de la Mairie comprend maintenant parmi ces 5 pôles créés, le Pôle Service à la Population sous l'autorité de Sandrine Carrière dans lequel ressort la Direction des Affaires Sociales sous l'autorité de Céline Juré regroupant le logement social, les Séniors et une nouvelle mission ; Handicap et Santé.

L'entité CCAS restant pour sa part directement rattachée au Maire qui est le Président du CCAS.

Je ne voudrais pas oublier dans cette présentation les nombreuses Associations de solidarité qui se sont montrées particulièrement efficaces et engagées par les temps difficiles que nous traversons, Associations qui sont également aidées par la Ville , par des subventions ou des mises à disposition de locaux, le dernier en date étant le local en fin de rénovation à côté de la nouvelle antenne de la Police Municipale, pour laquelle est en cours de signature une Convention tripartite entre la Ville, l'Association, Les Nogentais Solidaires et le CCAS.

Local où sera apportée de l'aide alimentaire avec le soutien de la Banque alimentaire et qui permettra de voir aboutir le projet d'une épicerie solidaire rendant un peu de fierté aux familles démunies qui pourront venir acheter, certes à bas prix leur denrées plutôt que de ressentir une certaine humiliation à venir quémander de la nourriture, ce qui est parfois très durement ressenti par certains.

Voilà, je ne sais pas, Mme Pietrandrea, si nous faisons une politique de droite ou une politique de gauche, nous nous efforçons de faire une vraie politique sociale, au plus près des Nogentais les plus démunis ou les plus fragilisés, sur le terrain où je rencontre très souvent votre collègue Amina Yelles mais où je n'ai pas eu le plaisir de vous y rencontrer

Mesdames, Messieurs, chers collègues, ce que j'aurais souhaité vous faire ressentir, c'est que le CCAS n'est pas un guichet où l'on va chercher un bon alimentaire, ou remplir un dossier, le CCAS, c'est avant tout une équipe en contact direct avec la population la plus démunie, parfaitement investie dans cette mission qui est la sienne, apporter le soutien pas seulement financier mais aussi psychologique, apporter ce contact humain, ce lien social que certains ont parfois complètement perdu.

Si vous avez pu ressentir cela, j'en suis très heureux pour les équipes du CCAS qui méritent très largement votre estime et votre compréhension

Je vous remercie pour votre attention. »

6. Centre de vaccination COVID de Nogent-sur-Marne (présentée par Mme BOSSETTI)

FINANCIER

21/50. Reprise anticipée des résultats - Budget Primitif 2021 - Budget Général

Le Conseil municipal, par 29 voix pour dont 5 pouvoirs (Mme LE RUYER, M. ESCURAT, M. BITTON, M. LABESCAT et Mme PIETRANDREA) et 8 absentions de « l'Union pour Nogent »,

Reprend par anticipation les résultats 2020 Budget Général comme suit :

1) EXCEDENT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT AU 31 DECEMBRE 2020	3 615 955,60
Affectation obligatoire (Cpt 1068)	3 615 955,60
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (cpt 1068)	0,00
affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00
2) RESULTAT GLOBAL CUMULE D'INVESTISSEMENT AU 31 DECEMBRE 2020 –	-2 701 112,87
Déficit à reporter (ligne 001)	-2 701 112,87
3) SOLDE DES RESTES A REALISER	- 156 106,37

21/51. Reprise anticipée des résultats - Budget Primitif 2021 - Budget Annexe des Parkings

Le Conseil municipal, par 29 voix pour dont 5 pouvoirs (Mme LE RUYER, M. ESCURAT, M. BITTON, M. LABESCAT et Mme PIETRANDREA) et 8 absentions de « L'Union pour Nogent »,

Reprend par anticipation les résultats du Budget Annexe des Parkings 2020 comme suit :

1) RESULTAT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2020	141 458,52
Affectation obligatoire	-
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (cpt 1068)	-
affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	141 458,52
2) RESULTAT GLOBAL CUMULE D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2020	3 220 147,08
3) RESTES A REALISER	-

Départ de Madame de COMPREIGNAC à 21h57 qui donne son pouvoir à Madame BIGAGLI

21/52. Exercice 2021 -Vote du Budget Primitif - Budget Principal

Le Conseil municipal, par 27 voix pour dont 5 pouvoirs (Mme LE RUYER, M. ESCURAT, M. BITTON, M. LABESCAT et Mme de COMPREIGNAC), 6 voix contre de « l'Union pour Nogent », 2 abstentions de « L'Union pour Nogent » et 2 abstentions de « Nogent Solidarité, Ecologie, Citoyenneté » dont le pouvoir de Madame PIETRANDREA,

Vote, chapitre par chapitre, le Budget Primitif de l'exercice 2021 – Budget Principal.

BUDGET PRIMITIF 2021
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES
VOTE PAR CHAPITRE

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES	POUR	CONTRE	ABST.
013	ATTENUATION DE CHARGES	372 822,00	27 (dont 5 pouvoirs)	10 (dont 1 pouvoir) "Union pour Nogent" et "Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté"	
70	PRODUITS DES SERVICES	5 281 840,00	27 (dont 5 pouvoirs)	10 (dont 1 pouvoir) "Union pour Nogent" et "Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté"	
73	IMPOTS ET TAXES	43 215 267,00	27 (dont 5 pouvoirs)	10 (dont 1 pouvoir) "Union pour Nogent" et "Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté"	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 643 690,00	27 (dont 5 pouvoirs)	10 (dont 1 pouvoir) "Union pour Nogent" et "Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté"	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	1 061 724,95	27 (dont 5 pouvoirs)	10 (dont 1 pouvoir) "Union pour Nogent" et "Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté"	
76	PRODUITS FINANCIERS	5 000,00	27 (dont 5 pouvoirs)	10 (dont 1 pouvoir) "Union pour Nogent" et "Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté"	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	121 000,00	27 (dont 5 pouvoirs)	10 (dont 1 pouvoir) "Union pour Nogent" et "Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté"	
042	OPERATIONS D'ORDRE	0,00	27 (dont 5 pouvoirs)	10 (dont 1 pouvoir) "Union pour Nogent" et "Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté"	
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	27 (dont 5 pouvoirs)	10 (dont 1 pouvoir) "Union pour Nogent" et "Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté"	
TOTAL GENERAL		54 701 343,95			

BUDGET PRIMITIF 2021
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES
VOTE PAR CHAPITRE

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	POUR	CONTRE	ABST.
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 171 507,48	27 (dont 5 pouvoirs)	10 (dont 1 pouvoir) "Union pour Nogent" et "Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté"	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	23 273 904,00	27 (dont 5 pouvoirs)	10 (dont 1 pouvoir) "Union pour Nogent" et "Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté"	
014	ATTENUATION DE PRODUITS	1 232 077,21	27 (dont 5 pouvoirs)	10 (dont 1 pouvoir) "Union pour Nogent" et "Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté"	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	14 016 970,85	27 (dont 5 pouvoirs)	10 (dont 1 pouvoir) "Union pour Nogent" et "Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté"	
66	CHARGES FINANCIERES	696 343,00	27 (dont 5 pouvoirs)	10 (dont 1 pouvoir) "Union pour Nogent" et "Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté"	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	846 150,00	27 (dont 5 pouvoirs)	10 (dont 1 pouvoir) "Union pour Nogent" et "Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté"	
022	DEPENSES IMPREVUES	406 883,20	27 (dont 5 pouvoirs)	10 (dont 1 pouvoir) "Union pour Nogent" et "Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté"	
023	VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	1 800 000,00	27 (dont 5 pouvoirs)	10 (dont 1 pouvoir) "Union pour Nogent" et "Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté"	
042	OPERATIONS D'ORDRE	1 257 508,21	27 (dont 5 pouvoirs)	10 (dont 1 pouvoir) "Union pour Nogent" et "Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté"	
	TOTAL GENERAL	54 701 343,95			

BUDGET PRIMITIF 2021
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES
VOTE PAR CHAPITRE AVEC REPORTS

CHAP.	LIBELLE	RECETTES	POUR	CONTRE	ABST.
13	SUBVENTIONS	1 610 019,03	27 (dont 5 pouvoirs)	10 (dont 1 pouvoir) "Union pour Nogent" et "Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté"	
16	EMPRUNTS ET DETTES	7 100 000,00	27 (dont 5 pouvoirs)	10 (dont 1 pouvoir) "Union pour Nogent" et "Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté"	
10	DOTATIONS ET FONDS PROPRES	1 479 500,00	27 (dont 5 pouvoirs)	10 (dont 1 pouvoir) "Union pour Nogent" et "Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté"	
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	3 615 955,60	27 (dont 5 pouvoirs)	10 (dont 1 pouvoir) "Union pour Nogent" et "Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté"	
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	8 367,00	27 (dont 5 pouvoirs)	10 (dont 1 pouvoir) "Union pour Nogent" et "Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté"	
024	PRODUITS DE CESSIONS	3 930 000,00	27 (dont 5 pouvoirs)	10 (dont 1 pouvoir) "Union pour Nogent" et "Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté"	
20	VENTE DROIT AU BAIL - LE GALET	28 000,00	27 (dont 5 pouvoirs)	10 (dont 1 pouvoir) "Union pour Nogent" et "Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté"	
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	15 000,00	27 (dont 5 pouvoirs)	10 (dont 1 pouvoir) "Union pour Nogent" et "Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté"	
021	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 800 000,00	27 (dont 5 pouvoirs)	10 (dont 1 pouvoir) "Union pour Nogent" et "Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté"	
040	OPERATIONS D'ORDRE	1 257 508,21	27 (dont 5 pouvoirs)	10 (dont 1 pouvoir) "Union pour Nogent" et "Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté"	
	TOTAL GENERAL	20 844 349,84			

BUDGET PRIMITIF 2021
SECTION D'INVESTISSEMENT -DEPENSES
VOTE PAR CHAPITRE AVEC REPORTS

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	POUR	CONTRE	ABST.
20	IMMOBILISATION INCORPORELLES	405 867,62	27 (dont 5 pouvoirs)	10 (dont 1 pouvoir) "Union pour Nogent" et "Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté"	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 749 524,40	27 (dont 5 pouvoirs)	10 (dont 1 pouvoir) "Union pour Nogent" et "Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté"	
21	IMMOBILISATION CORPORELLES	1 872 971,03	27 (dont 5 pouvoirs)	10 (dont 1 pouvoir) "Union pour Nogent" et "Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté"	
23	TRAVAUX	11 047 536,28	27 (dont 5 pouvoirs)	10 (dont 1 pouvoir) "Union pour Nogent" et "Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté"	
20	REMBOURSEMENT TAXE AMENAGEMENT	26 787,52	27 (dont 5 pouvoirs)	10 (dont 1 pouvoir) "Union pour Nogent" et "Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté"	
16	EMPRUNTS ET DETTE ASSIMILEES	2 713 117,48	27 (dont 5 pouvoirs)	10 (dont 1 pouvoir) "Union pour Nogent" et "Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté"	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 500,00	27 (dont 5 pouvoirs)	10 (dont 1 pouvoir) "Union pour Nogent" et "Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté"	
020	DEPENSES IMPREVUES	306 932,64	27 (dont 5 pouvoirs)	10 (dont 1 pouvoir) "Union pour Nogent" et "Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté"	
45	TRAVAUX POUR COMPTE DE TIERS	15 000,00	27 (dont 5 pouvoirs)	10 (dont 1 pouvoir) "Union pour Nogent" et "Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté"	
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	2 701 112,87	27 (dont 5 pouvoirs)	10 (dont 1 pouvoir) "Union pour Nogent" et "Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté"	
	TOTAL GENERAL	20 844 349,84			

Adopte, le Budget Primitif de l'exercice 2021 – Budget Principal – comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	20 844 349,84	20 844 349,84
FONCTIONNEMENT	54 701 343,95	54 701 343,95
TOTAL	75 545 693,79	75 545 693,79

21/53. Exercice 2021 - Vote du Budget Primitif Budget Annexe des parkings

Le Conseil municipal, par 27 voix pour dont 5 pouvoirs (Mme LE RUYER, M. ESCURAT, M. BITTON, M. LABESCAT et Mme de COMPREIGNAC), 6 voix contre de « l'Union pour Nogent », 2 abstentions de « l'Union pour Nogent » et 2 abstentions de « Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté » dont le pouvoir de Madame PIETRANDREA,

Vote, chapitre par chapitre, le Budget Primitif de l'exercice 2021 – Budget Annexe des parkings.

**BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE PARKINGS
SECTION DE FONCTIONNEMENT -RECETTES
VOTE PAR CHAPITRE**

CHAP.	LIBELLE	RECETTES	POUR	CONTRE	ABST.
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	55 500,00	27 (dont 5 pouvoirs)	6 (Union pour Nogent)	2 (Union pour Nogent) 2 (Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté)
002	RESULTAT REPORTE	141 458,52	27 (dont 5 pouvoirs)	6 (Union pour Nogent)	2 (Union pour Nogent) 2 (Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté)
	TOTAL GENERAL	196 958,52			

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES
VOTE PAR CHAPITRE**

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	POUR	CONTRE	ABST.
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100 000,00	27 (dont 5 pouvoirs)	6 (Union pour Nogent)	2 (Union pour Nogent) 2 (Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté)
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	55 692,52	27 (dont 5 pouvoirs)	6 (Union pour Nogent)	2 (Union pour Nogent) 2 (Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté)
022	DEPENSES IMPREVUES	2 500,00	27 (dont 5 pouvoirs)	6 (Union pour Nogent)	2 (Union pour Nogent) 2 (Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté)
040	Op. DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	37 428,86	27 (dont 5 pouvoirs)	6 (Union pour Nogent)	2 (Union pour Nogent) 2 (Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté)
042	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 337,14	27 (dont 5 pouvoirs)	6 (Union pour Nogent)	2 (Union pour Nogent) 2 (Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté)
	TOTAL GENERAL	196 958,52			

BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE PARKINGS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES
VOTE PAR CHAPITRE
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES
VOTE PAR CHAPITRE

CHAP.	LIBELLE	RECETTES	POUR	CONTRE	ABST.
040	OPERATIONS D'ORDRE	38 766,00	27 (dont 5 pouvoirs)	6 (Union pour Nogent)	2 (Union pour Nogent) 2 (Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté)
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	3 220 147,08	27 (dont 5 pouvoirs)	6 (Union pour Nogent)	2 (Union pour Nogent) 2 (Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté)
	TOTAL GENERAL	3 258 913,08			

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES
VOTE PAR CHAPITRE AVEC REPORTS

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	POUR	CONTRE	ABST.
23	TRAVAUX	3 258 913,08	27 (dont 5 pouvoirs)	6 (Union pour Nogent)	2 (Union pour Nogent) 2 (Nogent-solidarité, écologie, citoyenneté)
	TOTAL GENERAL	3 258 913,08			

Adopte le Budget Primitif de l'exercice 2020 – Budget Annexe des Parkings – comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	3 258 913,08	3 258 913,08
FONCTIONNEMENT	196 958,52	196 958,52
TOTAL	3 455 871,60	3 455 871,60

21/54. Exercice 2021-Vote des taux des impositions directes locales

Le Conseil municipal, par 29 voix pour dont 6 pouvoirs (Mme LE RUYER, M. ESCURAT, M. BITTON, M. LABESCAT, Mme de COMPREIGNAC et Mme PIETRANDREA) et 8 voix contre de « l'Union pour Nogent »,

Fixe les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

Taxes	Taux 2021
Foncier Bâti	33,47%
FNB	74,03%

Fixe le produit fiscal attendu pour l'exercice 2021 comme suit :

Taxes	Taux 2021	Coefficient de variation		Taux de référence	Bases prévisionnelles 2021	Taux 2021	Produit attendu	
		<i>Produit attendu</i>						
Foncier Bâti	33,47	20 620 195	1,000000	33,47	61 512 000	33,47	20 588 066	
FNB	74,03	20 620 195		74,03	43 400	74,03	32 129	
		<i>Produit taux constants</i>						
PRODUIT FISCAL VOTE POUR 2021								20 620 195

Le produit des allocations compensatrices est arrêté comme suit :

Taxe foncier bâti : personnes de condition modeste	7 935
Exonération de longue durée (logements sociaux)	13 544
Taxe foncière non bâti	292

21/55. Exercice 2021 - Compensations financières pour contraintes de service public allouées aux délégataires

Le Conseil municipal, par 29 voix pour dont 6 pouvoirs (Mme LE RUYER, M. ESCURAT, M. BITTON, M. LABESCAT, Mme de COMPREIGNAC et Mme PIETRANDREA) et 8 voix contre de « l'Union pour Nogent »,

Attribue au titre de l'exercice 2021 une contribution financière aux délégataires suivants :

- EXERCICE 2021 - BUDGET PRIMITIF				
N°	DSP			
	Nom de l'association	Subvention 2019	Subvention 2020	Subvention 2021
		Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement
1	ESPACEO - DSP Clôture activités	1 829 142,00 €	1 043 677,00 €	81 000,00 €
S/Total DSP - 413/6574		1 829 142,00 €	1 043 677,00 €	81 000,00 €
2	Le Jardin des Lutins - DSP	395 000,00 €	310 000,00 €	275 000,00 €
2b	Mandarine - DSP			
Renouvellement DSP Crèche		- €	- €	
3	DSP Moulin de Beauté	313 000,00 €	200 000,00 €	220 000,00 €
3b	DSP Farandole	- €		
S/Total DSP- 64/6574		708 000,00 €	510 000,00 €	495 000,00 €
TOTAL DSP		2 537 142,00 €	1 634 677,00 €	576 000,00 €

Sous réserve pour ce qui concerne ESPACEO d'obtenir un décompte chiffré et justifié des frais que cette société aurait supportés sur la période de fermeture durant le confinement et la charge d'exploitation qu'elle aurait supportée pour les mois de juillet et août 2020.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dotations sont inscrits au budget de l'exercice 2021 – Chapitres 65.

21/56. Exercice 2021 - Subventions allouées en faveur du CCAS, de la Régie personnalisée Scène Watteau et de la Régie personnalisée chargée de la gestion du Centre Nautique

Le Conseil municipal, par 29 voix pour dont 6 pouvoirs (Mme LE RUYER, M. ESCURAT, M. BITTON, M. LABESCAT, Mme de COMPREIGNAC et Mme PIETRANDREA) et 8 voix contre de « l'Union pour Nogent »,

**BUDGET PRIMITIF 2021
VOTE DES SUBVENTIONS ETABLISSEMENTS PUBLICS ET DELEGATAIRES**

LIBELLE	DOTATIONS	POUR	CONTRE	ABST.
REGIE PERSONNALISEE CENTRE NAUTIQUE	1 250 000,00	29 (dont 6 pouvoirs)	8 (Union pour Nogent)	
CCAS	856 000,00	29 (dont 6 pouvoirs)	8 (Union pour Nogent)	
SCENE WATTEAU	300 000,00	29 (dont 6 pouvoirs)	8 (Union pour Nogent)	
TOTAL GENERAL	2 406 000,00			

Attribue une subvention au titre de l'exercice 2021 aux établissements suivants :

Centre Communal d'Action Sociale	856 000,00
Scène Watteau/Pavillon Baltard	300 000,00
Régie personnalisée Centre Nautique	1 250 000,00

Les crédits nécessaires au règlement de ces dotations sont inscrits au budget de l'exercice 2021 – Chapitre 65

21/57. Exercice 2021 -Subventions allouées en faveur des associations à caractère scolaire, culturel, sportif et social

Le Conseil municipal, par 29 voix pour dont 6 pouvoirs (Mme LE RUYER, M. ESCURAT, M. BITTON, M. LABESCAT, Mme de COMPREIGNAC et Mme PIETRANDREA) et 8 voix contre de « l'Union pour Nogent »,

BUDGET PRIMITIF 2021
VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

LIBELLE	DOTATIONS	POUR	CONTRE	ABST.
AUTRES ASSOCIATIONS	3 466,66	29 (dont 6 pouvoirs)	8 (Union pour Nogent)	
ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL	164 929,93	29 (dont 6 pouvoirs)	8 (Union pour Nogent)	
ASSOCIATIONS A CARACTERE PATRIOTIQUE	166,66	29 (dont 6 pouvoirs)	8 (Union pour Nogent)	
ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL	187 366,57	29 (dont 6 pouvoirs)	8 (Union pour Nogent)	
ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF	166 983,25	29 (dont 6 pouvoirs)	8 (Union pour Nogent)	
ASSOCIATIONS A CARACTERE EDUCATIF/FAMILLE	69 666,63	29 (dont 6 pouvoirs)	8 (Union pour Nogent)	
ASSOCIATIONS SPORT SCOLAIRE	2 325,00	29 (dont 6 pouvoirs)	8 (Union pour Nogent)	
TOTAL GENERAL	594 904,70			

Attribue au titre de l'exercice 2021 aux associations, à caractère scolaire, culturel, sportif, social, les subventions telles que figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération pour la somme totale de 594 904,70 €.

Les crédits nécessaires au règlement de ces subventions sont inscrits au budget de l'exercice 2021 – Chapitre 65.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions ou les avenants aux conventions de partenariat avec les associations dont le montant de la subvention est supérieur à 23 000 €.

Chaque association bénéficiaire d'une subvention devra adresser à la clôture de son exercice comptable un exemplaire de son bilan et compte de résultat auquel se rapporte la dotation allouée.

21/58. Exercice 2021 - Autorisation donnée à M. le Maire en matière d'emprunt

Le Conseil municipal, par 29 voix pour dont 6 pouvoirs (Mme LE RUYER, M. ESCURAT, M. BITTON, M. LABESCAT, Mme de COMPREIGNAC et Mme PIETRANDREA) et 8 voix contre de « l'Union pour Nogent »,

Donne délégation à M. le Maire pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans les conditions et limites ci-après définies.

A la date du 1^{er} janvier 2021, l'encours de la dette du Budget Général, présentait les caractéristiques suivantes :

Encours total de la dette : 24 702 341,14 €

* 21 665 479,66 € d'encours de dette classée 1-A soit 87,71% répartis en 17 contrats

* 3 036 861,48 € classés en 1-E soit 12,29 % réparti en 1 contrat

Le Conseil Municipal définit sa politique d'endettement comme suit :

- Encours de la dette supplémentaire envisagée pour l'année 2021 : 3 600 000 € maximum, dont :
- 100% de la dette classée en 1-A

La commune de Nogent sur Marne, souhaite recourir à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée. Pour réaliser tout investissement dans la limite des sommes inscrites au budget, le Maire de Nogent sur Marne reçoit délégation, pour recourir à des produits de financement qui pourront être :

- en taux fixe simple
- en taux variable simple
- en échange de taux fixe contre taux variable ou inversement
- en échange de taux structuré contre un taux variable ou taux fixe (sens unique)
- en taux variable simple plafonné (CAP) ou encadré (tunnel)

L'index de référence du ou des contrat(s) d'emprunt(s) sera :

- L'Euribor

L'assemblée délibérante autorise le Maire à souscrire un ou des produit(s) de financement pour le présent exercice budgétaire à hauteur de 3 600 000 € maximum.

La durée du ou des produit(s) de financement ne pourra excéder 20 ans et une mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés sera effectuée.

L'assemblée délibérante donne délégation à M. le Maire de Nogent sur Marne et l'autorise :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné
- à signer les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédents
- à définir le type d'amortissement

- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soulte,
- et notamment pour les réaménagements de dette, la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement
- de conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Le Conseil Municipal sera tenu informé du ou des emprunt (s) contracté (s) dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

21/59. Réitération de la garantie communale à hauteur de 100 % en faveur d'Immobilière 3F pour la réalisation de 5 lignes de prêts ' PLUS/PLAI/PLS ' d'un montant total de 1 970 000 € pour l'acquisition en VEFA de 13 logements collectifs sis 12-12 bis, rue Saint Sébastien à Nogent sur Marne

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Réitère sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de 5 lignes de prêts d'un montant total de 1 970 000 € souscrit par Immobilière 3F, Emprunteur, sis 159, rue Nationale – 75638 Paris Cedex 13, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destinées à financer l'acquisition en VEFA de 13 logements situés au 12 – 12 Bis rue Saint Sébastien à Nogent sur Marne.

Les caractéristiques financières du contrat de prêt n° **104454** constitué d'une ligne de prêt, joint en annexe de la présente délibération, sont les suivantes :

* PLS – Enveloppe PLSDD 2017 d'un montant de 225 0000 € pour une durée de 40 ans

Les caractéristiques financières du contrat de prêt n° **104456** constitué de quatre lignes de prêt, joint en annexe de la présente délibération, sont les suivantes :

* PLAI d'un montant de 340 000 € pour une durée de 40 ans

* PLAI Foncier d'un montant de 285 000 € pour une durée de 60 ans

* PLUS d'un montant de 606 000 € pour une durée de 40 ans

* PLUS Foncier d'un montant de 514 000 € pour une durée de 60 ans

Accorde la garantie de la commune pour la durée totale des contrats de prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Immobilière 3F, l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Nogent sur Marne s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à Immobilière 3F, l'Emprunteur, pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Ville de Nogent sur Marne s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

Les autres articles de la délibération n°18/117 en date du 25 septembre 2018 demeurent inchangés.

21/60. Garantie communale à hauteur de 100 % en faveur de la société Immobilière 3F pour la réalisation de 6 lignes de prêts d'un montant total de 6 754 000 € pour la construction de 39 logements collectifs sis, 31 Boulevard de Strasbourg à Nogent-sur-Marne

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de 6 lignes de prêts d'un montant total de 6 754 000 € souscrit par Immobilière 3F, emprunteur, sis 159, Rue Nationale – 75 638 PARIS CEDEX auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la construction 39 logements locatifs situés, 31 Boulevard de Strasbourg à Nogent sur Marne.

Les caractéristiques financières et conditions du contrat de prêt n° **109697** constitué de 6 lignes de prêts, joint en annexe de la présente délibération, sont les suivantes :

* CPLS Complémentaire au PLS 2017	: 687 000 € - durée 40 ans
* PLAI	: 440 000 € - durée 40 ans
* PLAI Foncier	: 1 180 000 € - durée 60 ans
* PLS – PLSDD 2017	: 2 541 000 € - durée 40 ans
* PLUS	: 639 000 € - durée 40 ans
* PLIS Foncier	: 1 267 000 € - durée 60 ans

Accorde la garantie de la commune pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Immobilière 3F, l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Nogent sur Marne s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à Immobilière 3F, l'Emprunteur, pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Ville de Nogent sur Marne s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

Le nombre de logements réservés au titre de la présente garantie est fixé à 8 (3 PLAI – 1 PLUS et 4 PLS), qui seront versés au contingent communal de logements.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à intervenir au nom de la Commune à la convention de garantie d'emprunt fixant les obligations du garanti et du garant.

COMMERCE

21/61. Approbation de la convention à passer entre la Ville et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne portant plan d'actions annuel pour 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention portant plan d'actions annuel au titre de l'année 2021 à passer avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val de Marne.

Autorise le Maire ou son Adjoint délégué à signer cette convention et tout acte y afférent.

Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal de l'exercice en cours.

**21/62. Rétrocession du bail commercial du local situé 7/9 rue Paul Bert à Nogent-sur-Marne -
Modification de la société cessionnaire**

Le Conseil municipal, par 36 voix pour dont 6 pouvoirs (Mme LE RUYER, M. ESCURAT, M. BITTON, M. LABESCAT, Mme de COMPREIGNAC et Mme PIETRANDREA) et 1 voix contre de « l'Union pour Nogent »,

Approuve la rétrocession du droit bail commercial du local sis 7/9 rue Paul Bert au profit de la société LBC Nogent-sur-Marne, pour une activité d'entretien corporel au prix de 28 000€ TTC.

Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer les actes pour la rétrocession du bail commercial.

DRH

21/63. Modification du tableau des effectifs

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de créer au tableau des effectifs :

Un emploi d'agent d'accueil et d'entretien à temps non complet à raison de 8 heures hebdomadaires, emploi relevant du grade d'adjoint technique.

Précise qu'à défaut de pouvoir être pourvu par voie statutaire, ce poste pourra l'être par voie contractuelle. Dans cette hypothèse, la rémunération servie sera fixée par référence à l'espace indiciaire du cadre d'emplois concerné.

Décide d'imputer la dépense correspondante au chapitre 012 du budget communal.

21/64. Actualisation de la liste des emplois bénéficiaires d'astreintes

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de supprimer de la liste des emplois autorisés à réaliser des astreintes, les emplois suivants :

- Responsable de la Police Municipale
- Chef de service des Agents de Surveillance de la Voie Publique,
- Responsable de brigade de Police Municipale

Décide d'ajouter à la liste des emplois autorisés, eu égard à ses missions, à réaliser des astreintes, les emplois suivants :

- Directeur de la sécurité publique et de la prévention,
- Responsable Opérationnel de la Police Municipale,
- Chef de poste du Centre de Surveillance Urbaine.

21/65. Abrogation de la délibération n°02/247-Instauration de l'indemnité horaire pour travail normal de nuit et majoration spéciale pour travail intensif

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'instaurer l'indemnité horaire pour travail normal de nuit en faveur des agents stagiaires ou titulaires à temps complet ou à temps non complet, travaillant en brigade de nuit et exerçant les fonctions d'agent de police ou opérateur de vidéo-surveillance fonctions relevant respectivement du cadre d'emplois des agents de police municipale et du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Décide que le montant de l'indemnité horaire pour travail normal de nuit est fixé à 0,80 € compte tenu de l'application de la majoration spéciale pour travail intensif de nuit effectué partiellement ou totalement entre 21 h 00 et 6 h 00.

Décide que l'indemnité horaire pour travail normal de nuit sera revalorisée en fonction de l'évolution de la réglementation.

Décide d'imputer la dépense correspondante au chapitre 012 du budget communal.

Décide d'abroger la délibération n° 02/247 en date du 7 novembre 2002 relative à l'instauration de l'indemnité horaire pour travail normal de nuit.

AFFAIRES SCOLAIRES

21/66. Modification du barème des tranches de quotient familial

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de fixer le barème des tranches de quotient familial applicable à l'ensemble des activités proposées par les services municipaux, comme suit :

Tranche	
A	Inférieur à 259 €
B	De 259,01 à 442 €
C	De 442,01 à 656 €
D	De 656,01 à 1 006 €
E	De 1 006,01 à 1 500 €
F	De 1 500,01 à 2 000 €
G	De 2 000,01 à 2 500 €
H	De 2 500,01 à 3 500 €
I	Supérieur à 3 500,01 €
Hors commune	

Décide de maintenir l'aide apportée par le CCAS aux trois premières tranches de quotient afin de favoriser l'accès aux prestations municipales pour les familles les plus modestes.

Décide que, dans un objectif de simplicité des démarches pour les familles, le calcul du quotient sera effectué par l'intermédiaire du portail famille, les données étant transmises automatiquement, avec l'accord des familles, par les services de la CAF ou de l'État.

21/67. Approbation du montant de la participation financière de la Commune au fonctionnement des établissements privés du 1er degré sous contrat d'association, Albert de Mun, Montalembert et Saint André pour l'année scolaire 2020/2021.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Fixe le montant de la participation financière de la Commune aux frais de fonctionnement des établissements privés du 1^{er} degré sous contrat d'association Albert de Mun, Montalembert et Saint André pour l'année scolaire 2020/2021, comme suit :

- 1 063€ par élève scolarisé en maternelle
- 790€ par élève scolarisé en élémentaire

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer les « conventions de forfait communal » avec les établissements Albert de Mun, Montalembert et Saint André.

Inscrit la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours, au compte 65.20.6558 - autres contributions obligatoires.

21/68. Frais de scolarité applicables aux élèves non nogentais bénéficiant d'une dérogation pour fréquenter les établissements publics du 1er degré pour l'année scolaire 2020/2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de porter le montant des frais de scolarité à 1 544.55€ par élève scolarisé en maternelle et 1 076.71€ par élève scolarisé en élémentaire pour l'année scolaire 2020/2021, pour les enfants non nogentais bénéficiant d'une dérogation scolaire afin de suivre leur scolarité au sein d'une école primaire publique de la ville, ainsi que pour les enfants scolarisés en classe UP2A (Unité Pédagogique pour élèves Arrivants Allophones) à l'école Paul Bert.

Inscrit la recette correspondante au chapitre 74 rubrique 213 nature 7474 intitulée " subventions et participations " du budget communal de l'exercice en cours.

SPORTS

21/69. Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché pour l'étude ' Préparation à la réouverture des sites de baignade : élaboration des profils de baignade et accompagnement des personnes responsables des eaux de baignade

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché relatif à l'étude d'élaboration des profils de baignade et l'accompagnement des personnes responsables des eaux de baignade »,

Le montant estimatif de la mission s'élève à 500 000€ TTC. Une subvention de 50 % minimum sera sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le solde de ce montant sera réparti de la manière suivante :

- Pour les missions mutualisées à l'échelle de l'ensemble des membres du groupement de commande, soit pour les phases 1, 2 et 3 de l'étude globale, pour la mission transversale et pour toutes les missions complémentaires commandées (telles que définies dans le cahier des charges), exceptée la mission complémentaire intitulée «

Produire un dossier de profil de baignade complet spécifique à un site de baignade, intégrant la production de la fiche de synthèse, pour être présenté au service instructeur, étape indispensable à l'ouverture d'une baignade » : 50% à la charge du Syndicat, 10% à la charge de chaque ville ;

- Pour toute mission complémentaire commandée, spécifique à chaque ville, « Produire un dossier de profil de baignade complet spécifique à un site de baignade, intégrant la production de la fiche de synthèse, pour être présenté au service instructeur, étape indispensable à l'ouverture d'une baignade » : 50% à la charge du Syndicat, 50% à la charge de chaque ville concernée.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tout document nécessaire à ce contrat.

Dit que les dépenses seront imputées aux budgets de l'exercice 2021 et suivants.

21/70. Créations de nouvelles grilles tarifaires du CNIS applicables à compter de l'année scolaire 2021/2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve les nouveaux tarifs du Centre Nogentais d'Initiation Sportive (CNIS) applicables au 1^{er} septembre 2021 comme suit :

CNIS formule multisports (et formule sport santé adultes) à l'année de mi-septembre à fin juin et hors vacances scolaires (**enfants – ados – adultes**)

Lettre Quotient Familial	Quotient familial (réservé aux nogentais)	Nouveaux tarifs des d'inscriptions à partir de 2021	Nouveaux tarifs des réinscriptions valables uniquement pour la saison 2021-2022	Aide possible Du CCAS
A	< à 259	33 €	16.5 €	Selon certaines conditions
B	De 259.01 à 442	66 €	33 €	
C	De 442.01 à 656	99 €	49.5 €	
D	De 656.01 à 1006	132 €	66 €	
E	De 1006.01 à 1500	165 €	82.50 €	-
F	De 1500.01 à 2000	198 €	99 €	
G	De 2000.01 à 2500	231 €	115.50 €	
H	De 2500.01 à 3500	264 €	117 €	-
I	De 3500.01 et plus	297 €	148.50 €	-
	Non nogentais	330 €	165 €	-
	Agents communaux	120 €	60 €	

CNIS formule sport santé Séniors* à l'année de mi-septembre à fin juin et hors vacances scolaires (Séniors – à partir de 60 ans)

DUREE	Nouveaux tarifs des inscriptions séniors imposables à partir de 2021	Nouveaux tarifs des réinscriptions séniors Imposables valables uniquement pour la saison 2021-22	Nouveaux tarifs des inscriptions séniors non imposables	Nouveaux tarifs des réinscriptions séniors (Non Imposables) valables uniquement pour la saison 2021-22	Nouveaux tarifs des inscriptions séniors non nogentais	Nouveaux tarifs des réinscriptions séniors (Non Nogentais) valables uniquement pour la saison 2021-22
1H	66 €	33 €	33 €	16.50 €	330 €	165 €
2H	132 €	66 €	66 €	33 €	660 €	330 €

CNIS formule Tickets Sports (à partir de 10 ans en paddle, escalade, golf, à partir de 8 ans en kayak et en vélo -VTT) – Adultes – Séniors)

DUREE	Lieux	Activités nautiques Kayak – Paddle et activités Golf et VTT, escalade, Tennis et autres activités	Tarifs Nogentais	Tarifs Non nogentais	Tarifs Groupes Non nogentais
1H	Chenal pédagogique	Découverte de l'activité le long de la berge	10 €	15 €	
1H30	Randonnée sur le Fleuve / Marne	-tour des îles : Loups, Beauté, Moulin -tour du canal Polengis -tour de l'île Fanac (ect...)	15 €	25 €	23 €
2H00	Randonnée sur le Fleuve / Marne	-île de Beauté, canal Polengis, île Fanac	20 €	30 €	
	Initiation Golf	Au golf du parc du Tremblay	20 €	25 €	
	Initiation vélo et VTT et randonnée vélo et VTT	Stade sous la lune AM, Bords de Marne et Parc du Tremblay			
	Initiation Tennis	Tennis Club de Nogent, Stade sous la Lune			
Initiation escalade	Stadium Christian Maudry				

CNIS formule Stages Municipaux Sportifs (stage de 5 jours pendant les vacances scolaires)

Lettre Quotient Familial	Quotient familial (réservé aux nogentais)	Tarifs Durée : 25 h (variable selon la météo pour les activités en plein air) 9h-12h et 13h30-15h30	Aide possible Du CCAS
A	< à 259	25 €	Selon certaines conditions
B	De 259.01 à 442	50 €	
C	De 442.01 à 656	75 €	
D	De 656.01 à 1006	100 €	

E	De 1006.01 à 1500	125 €	-
F	De 1500.01 et 2000	150 €	-
G	De 2000.01 et 2500	175 €	-
H	De 2500.01 à 3500	200 €	-
I	De 3500.01 et plus	225 €	-
	Non nogentais	250 €	-

Et impute les recettes à la section de fonctionnement du budget du service Vie associative, sports et Citoyenneté au titre de l'exercice en cours.

Approuve les principes suivants :

A/ une réduction de 50% sur la base des nouveaux tarifs à partir d'une 2^{ème} activité du même adhérent.

B /une réduction de 50% sur la base des nouveaux tarifs à partir du 2^{ème} adhérent d'une même fratrie

C /une réduction de 50% sur la formule Stages Municipaux Sportifs si l'adhérent est déjà inscrit au CNIS.

D /une réduction de 50% sur la formule Stages Municipaux Sportifs à partir du 2^{ème} adhérent d'une même fratrie

21/71. Modification du tarif d'utilisation des installations sportives pour les associations sportives nogentaises, les comités départementaux, les ligues régionales, les fédérations et les entreprises

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de modifier les tarifs de location des installations sportives, comme suit :

	Associations Comité départementaux Ligues/Fédératio	Entreprises
Stade sous la Lune Alain Mimoun		
Piste	12 euros	
Gazon synthétique (1/2 terrain)	12 euros	50 euros
Terrain sport bitumé	12 euros	
Salle de musculation	12 euros	
Gymnase du centre (CNTVM)		
Localisation : 3ème étage porte 5	12 euros	50 euros
Terrain de beach	12 euros	50 euros
Mini terrain de foot synthétique	12 euros	50 euros
Salle polyvalente Marie Curie		
Espace marie Curie (maternelle)	12 euros	50 euros
Stadium Christian Maudry		
Grande Salle	12 euros	
Salle Annexe	12 euros	100 euros
Mur d'escalade	12 euros	
Gymnase Watteau		
Plateau (1/3)	12 euros	50 euros
Plateaux (2/3)	4 euros	
	8 euros	

Emilie Le Pennec		
Localisation : Rez-de-chaussée.	12 euros	50 euros
Localisation : 1er étage	12 euros	
Gymnase Christian Marty		
En intérieur	12 euros	50 euros
En extérieur	12 euros	
Gymnase Leclerc		
Grande salle	12 euros	50 euros
Salle annexe	12 euros	
Espace Sportif David Douillet		
Plateau du haut	12 euros	50 euros
Plateau du bas	12 euros	

La gratuité s'applique uniquement aux associations sportives nogentaises pour l'exercice de leur activité sur les créneaux qui leur sont alloués annuellement, par convention. Ces mêmes créneaux peuvent être accessibles gratuitement, pendant les vacances scolaires en fonction de la disponibilité des locaux. Cette aide en nature correspond à un coût pour la Ville évalué à 50 €/heure.

Chaque association, comité départemental, ligue régionale, fédération peut solliciter la mise à disposition d'installations, sur des créneaux supplémentaires. Dans ce cadre uniquement, une participation financière de 12€/heure sera demandée, ce qui représente une aide en nature, correspondant à un coût évalué par la Commune à 38 € / heure.

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte relatif à cette affaire.

21/72. Modification du tarif d'utilisation des installations sportives par les établissements scolaires nogentais et par les associations sportives des établissements scolaires nogentais

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de modifier les tarifs de location des installations sportives pour les établissements scolaires et les associations sportives scolaires, comme suit :

Tarif horaire pour une classe

Stade sous la Lune Alain Mimoun	
Piste	12 euros
Gazon synthétique (1/2 terrain)	12 euros
Terrain sport bitumé	12 euros
Salle de musculation	12 euros
Gymnase du centre (CNTVM)	
Localisation : 3ème étage porte 5	12 euros
Terrain de beach volley	12 euros
Mini terrain de foot synthétique	12 euros
Salle polyvalente Marie Curie	
Espace marie Curie (maternelle)	12 euros
Stadium Christian Maudry	
Grande Salle	12 euros
Salle Annexe	12 euros
Mur d'escalade	12 euros
Gymnase Watteau	12 euros
Plateau (1/3)	4 euros
Plateaux (2/3)	8 euros

Gymnase Emilie Le Pennec	
Localisation : Rez-de- chaussée	12 euros
Localisation : 1er étage	12 euros
Gymnase Christian Marty	
En intérieur	12 euros
En extérieur	12 euros
Gymnase Leclerc	
- Grande salle	12 euros
- Salle annexe	12 euros
Espace Sportif David Douillet	
- Plateau du haut	12 euros
- Plateau du bas	12 euros

Décide de mettre à la disposition gratuite des lycées publics, les plateaux sportifs du gymnase nouvellement dénommé Emilie Le Pennec, situés 48 rue de Chanzy à Nogent-sur-Marne, en raison du financement partiel de cet équipement par la Région Ile de France.

Décide de mettre à la disposition gratuite des collèges et des lycées publics les plateaux sportifs Christian Marty sis 94, rue François Rolland à Nogent-sur-Marne, en raison du financement partiel de cet équipement par le Département et la Région Ile de France.

Décide de mettre à la disposition gratuite des collèges et lycées publics les salles sportives de l'espace David Douillet sis 19 bis, rue Paul Bert à Nogent-sur-Marne, en raison du financement partiel de cet équipement par le Département et la Région Ile de France.

Décide de mettre à la disposition gratuite des lycées publics l'espace en gazon synthétique du stade sous la Lune Alain Mimoun, en raison du financement partiel de cet équipement par la Région Ile de France.

Décide de mettre à la disposition gratuite des collèges et lycées publics les espaces sportifs du stadium Christian Maudry situé 4 rue Jean Monnet à Nogent-sur- Marne, en raison du financement partiel de cet équipement par le Département et la Région Ile de France.

Approuve la passation d'une convention d'occupation des différentes structures sportives avec les établissements scolaires et les associations sportives scolaires.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer lesdites conventions d'occupation.

Dit que les recettes correspondantes sont inscrites au budget communal en cours.

21/73. Modification des tarifs de location des salles municipales et création du service et du tarif "Boite postale"

Le Conseil municipal, par 34 voix pour dont 6 pouvoirs (Mme LE RUYER, M. ESCURAT, M. BITTON, M. LABESCAT, Mme de COMPREIGNAC et Mme PIETRANDREA), 2 voix contre de « l'Union pour Nogent » et 1 abstention de « l'Union pour Nogent,

Abroge la délibération n°15/194 du 23 novembre 2015 et fixe les tarifs de location des salles municipales aux associations, entreprises et particuliers, nogentais et non nogentais, à compter du 1^{er} mai 2021, en dehors des créneaux réservés aux associations pour l'exercice de leurs activités, comme suit :

Tarif horaire par catégorie d'utilisateurs : particuliers nogentais ou non nogentais, associations nogentaises ou non nogentaises et entreprises nogentaises ou non nogentaises pour des évènements spécifiques et les stages associatifs :

Salles	Activités	Tarifs particuliers, entreprises, et organismes Nogentais	Tarif associations Nogentaises	Tarifs particuliers, associations, entreprises et organismes non nogentais	Caution
Salles municipales					
Salle Émile Zola 28 rue Émile Zola	Réception	35,00 € /heure	12,00 € / heure	50,00 € /heure	300,00 €
Salle du Port 8 rue du Port	Assemblée générale, réunion, conférence	35,00 € /heure	12,00 € / heure		
Hall du stadium +mezzanine 2 rue Jean Monnet	Stage de formation autre que sportif	35,00 € /heure	12,00 € /heure		
Bungalow espace station nautique 6 Avenue Madeleine Smith Champion					
Salle Alfred Dreyfus 28 rue Émile Zola					
Grande salle polyvalente Grande salle de danse Petite salle polyvalente Petite salle de danse Salle A Salle B Salle C Maison des Associations 2 rue J. Monnet	Stage de formation autre que sportif	35,00 € /heure	12,00 € /heure		
Préaux d'écoles					
Salle Charles de Gaulle 70 grande Rue Charles de Gaulle	Assemblée générale, réunion, conférence	35,00 € /heure	12,00 € /heure	50,00 € /heure	300,00 €
École Gallieni 16 boulevard Gallieni					
École Fontenay 6 rue de Fontenay					

École Guy Môquet 33 rue Guy Môquet					
École Paul Bert 46 rue Paul Bert					
Groupe scolaire V. Hugo 6 avenue Smith Champion					
Groupe scolaire L de Vinci 2ter rue Jacques Kablé					
Boîte Postale MDA 2 rue Jean Monnet			50 € / an		

Décide que toute année civile est due dans sa totalité pour ce qui concerne la tarification des boîtes postales. Le paiement est exigible au 1^{er} janvier de chaque année. Aucune proratisation n'est appliquée en cas de domiciliation en cours d'année ou de départ anticipé.

Les locaux sont mis gracieusement à disposition des associations, pour l'exercice de leur activité, dans le cadre de créneaux annualisés fixés par convention. Ils pourront également être mis à disposition gratuitement pour les associations ou les organismes dont l'activité présente un caractère humanitaire ou social.

Toutes les autres utilisations sont consenties à titre payant.

Conformément à la convention d'occupation des salles signée avec les utilisateurs, la caution n'est pas restituée aux locataires si la salle n'est pas rendue en parfait état de propreté, ou si des dégradations sont constatées après occupation.

Par ailleurs, toute réservation donnera lieu systématiquement à un versement de 10% du montant de la location qui sera déduit du coût global. Toute annulation à moins de 15 jours de la date de location donnera lieu à l'encaissement de cette somme versée pour la réservation.

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte relatif à cette affaire.

Impute les recettes correspondantes à la section de fonctionnement du budget de la Commune.

CULTUREL

21/74. Approbation des grilles tarifaires du Conservatoire Francis Poulenc pour la rentrée 2021/2022

REPORTÉE

DIVERS

21/75. Fixation du tarif des concessions du cimetière de Nogent-sur-Marne au 1er mai 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte de la suppression des taxes d'inhumation, des taxes d'inhumation en columbarium et des taxes de dispersion de cendres, adultes et enfants, à compter du 1er janvier 2021;

Approuve les tarifs des concessions et de la redevance de séjour en caveau provisoire à compter du 1er mai 2021 :

	2017	2018	2019/2020	2021
Caveau Provisoire				
Redevance de séjour en caveau provisoire	10,00	10,00	10,50	11,00
ADULTES				
Taxe d'inhumation	39,00	40,00	41,00	<i>supprimée</i>
Taxe de dispersion des cendres	39,00	40,00	41,00	<i>supprimée</i>
Taxe d'inhumation columbarium	39,00	40,00	41,00	<i>supprimée</i>
ENFANTS (moins de 18 ans)				
Taxe d'inhumation	20,00	20,00	20,50	<i>supprimée</i>
Taxe de dispersion des cendres	20,00	20,00	20,50	<i>supprimée</i>
Taxe d'inhumation columbarium	20,00	20,00	20,50	<i>supprimée</i>
Achat ou renouvellement concessions				
Perpétuelle adulte	7 169,00	7 380,00	7 530,00	7 830,00
50 ans	1 915,00	1 970,00	2 010,00	2 090,00
30 ans	480,00	495,00	505,00	525,00
15 ans	243,00	250,00	255,00	265,00
Tarifs Columbarium				
10 ans	497,00	510,00	520,00	541,00
Tarifs de Cavurnes				
50 ans	662,00	690,00	705,00	733,00
30 ans	220,00	230,00	235,00	244,00
Indigents				
5 ans	0,00	0,00	0,00	0,00

21/76. Adhésion au SIGEIF de la commune des Loges-en-Josas (78)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Emet un avis favorable à l'adhésion au SIGEIF de la commune des Loges-en-Josas (78) au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et d'autorité organisatrice du service public de distribution de l'électricité.

21/77. Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend compte des décisions prises en vertu des délégations données au Maire :

ACTIONS EN JUSTICE

- **DÉFENSE** des intérêts de la Commune par elle-même devant le tribunal administratif de Melun dans le cadre du contentieux électoral né du refus de communication des bordereaux Cerfa des procurations. (n°21-101 du 9 mars 2021)
- **DÉSIGNATION de Me Laurent Fröhlich, avocat**, domicilié 14 rue de Castiglione à Paris (75001) pour représenter la Commune à une audience fixée le 7 avril 2021 devant la Cour Administrative d'Appel de Paris, dans le cadre d'un contentieux l'opposant à un ancien agent, le montant des honoraires étant fixé à **600 € HT**. (n°21-106 du 11 mars 2021)

COMMANDE PUBLIQUE

- **ACHAT** pour la Police municipale d'un véhicule Renault Duster auprès de la **SAS BRIE DES NATIONS** sise 14 rue de la découverte à Chanteloup-en-Brie (77600), au prix de **28 968 € TTC**. (n°21-91 du 1^{er} mars 2021)
- **ACHAT** d'un micro-ondes de marque Beko auprès de l'enseigne **Auchan** pour les gardiens du Stade sous la Lune, au prix de **59,99 €**. (n°21-92 du 2 mars 2021)
- **ACHAT** d'un redresse-potelets et poteaux auprès de la **SAS PRO ASSIST** sise 11 les cours du plot à Groisy (74570) au prix de **3 702 € TTC**. (n°21-93 du 3 mars 2021)
- **CONVENTION** avec l'**auto-entreprise Anne-Marie Blessig** sise 36 rue de Coulmiers à Nogent-sur-Marne pour l'organisation, le 10 avril 2021, d'une visio-conférence sur « l'autonomie scolaire », le prix de cette action s'élevant à **300 €**. (n°21-94 du 4 mars 2021)
- **CONTRAT** avec le **Cabinet ALVI GROUP SAS CNRS** situé 176 avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine (92522) pour une mission de contrôle de la bulle de tennis, le montant de cette prestation s'élevant à **1 978,80 € TTC**. (n°21-95 du 4 mars 2021)

- **MARCHÉ** subséquent pour la fourniture de mobilier de bureau auprès de la **SAS MANUTAN COLLECTIVITÉS** sise 143 boulevard Ampère à Niort (79074) pour un montant de **1 995,25 € TTC.** (n°21-96 du 5 mars 2021)
- **CONVENTION** avec l'**auto-entreprise Marie Canavesio** sise 112 avenue Pierre Brossolette au Perreux/Marne (94170) pour l'animation d'un atelier « estime de soi » destiné aux 10 jeunes participant au week-end « Prêt à l'emploi », le prix de cette action s'élevant à **210 € TTC.** (n°21-97 du 5 mars et 21-119 du 17 mars 2021)
- **CONTRAT** avec l'**association Volonté du Monde** domiciliée 3 allée de la Nation au Blanc-Mesnil (93150) pour l'animation d'un atelier « coaching en développement personnel » destiné à 10 jeunes participant au week-end « Prêt à l'emploi », le prix de cette prestation étant de **366 € TTC.** (n°21-98 du 5 mars 2021)
- **ACHAT** de jeux de société pour le club de loisirs maternel Gallieni auprès de la **S.A. OGEO** sise 82 avenue du Président Wilson à La Plaine Saint-Denis (93214) au prix de **95,50 € TTC.** (n°21-99 du 8 mars 2021)
- **CONVENTION** avec le **Golf du Parc du Tremblay** pour l'accueil, les 7 et 14 avril 2021, de 12 jeunes inscrits au CNIS pour une initiation au golf, le coût de la mise à disposition du terrain et du matériel s'élevant à **67,20 € TTC.** (n°21-102 du 10 mars 2021)
- **CONTRAT** avec la **société PAINTBALL 94** sise avenue des Myosotis à Bonneuil-sur-Marne (94380) pour l'accueil de 8 jeunes le 13 mars 2021 à une séance de paintball, le prix de cette prestation étant de **232 € TTC.** (n°21-104 du 10 mars 2021)
- **CONTRAT** avec la **SAS GEEK FACTORY** sise 4 place du Général Leclerc à Nogent-sur-Marne pour la fourniture d'un bon d'achat de **60 €** destiné au lauréat junior du prix Pierre Oster. (n°21-108 du 12 mars 2021)
- **CONTRAT** avec la **société NOGENT PRESSE** sise 18 boulevard de Strasbourg à Nogent-sur-Marne pour la fourniture d'un bon d'achat de **75 €** destiné au lauréat adulte du prix Pierre Oster. (n°21-109 du 12 mars 2021)
- **CONTRAT** avec la **Sarl ANGELIQUE** sise 117 Grande rue Charles de Gaulle à Nogent-sur-Marne pour la fourniture d'un bon d'achat de **60 €** destiné au lauréat junior du prix Pierre Oster. (n°21-110 du 12 mars 2021)
- **ACHAT** d'un lave-linge pour l'école élémentaire Val de Beauté auprès de la **Sarl DÉPANN'MENAGER LENOIR** sise 23 rue Félix Faure à Champigny-sur-Marne(94500), au prix de **897 € TTC.** (n°21-113 du mars 2021)
- **ACHAT** d'articles de papeterie destinés à l'école élémentaire Paul Bert auprès de la **S.A. OGEO**, au prix de **147 € TTC.** (n°21-114 du 15 mars 2021)
- **CONTRAT** avec la **société PAINTBALL 94** sise au Centre sportif de Bonneuil/Marne (94380) pour l'accueil de 8 jeunes, le 30 mars, à une session de paintball, le prix de cette animation étant de **232 € TTC.** (n°21-115 du 15 mars 2021)
- **ACHAT** de 10 paires de bâtons de marche nordique auprès de la société **DECATHLON PRO** au prix de **495 € TTC.** (n°21-116 du 15 mars 2021)
- **ACHAT** de livrets de famille auprès de la **société SEDI** sise 35 chemin de St Geniès à Uzès (30700) pour un montant de **1 558,80 € TTC.** (n°21-117 du 16 mars 2021)

**LOCATIONS – CONVENTIONS D'OCCUPATION PRÉCAIRE ET CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION
– AVENANTS**

- **MISE À DISPOSITION** d'un bureau et du hall du Stadium au profit de la société Orange pour le suivi des réparations du S.A.V., du 1^{er} mars au 30 avril 2021, moyennant le paiement d'une redevance de **9 996 €**. (n°21-90 du 1^{er} mars 2021)
- **MISE À DISPOSITION** à titre gratuit des pavillons situés 47-49 rue des Héros Nogentais et 3-5-7 rue 9M3F²2D Ancellet à Nogent au profit des sapeurs-pompiers de Nogent-sur-Marne pour des entraînements, à compter du 6 avril 2021.
(n°21-103 du 10 mars 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de la salle Emile ZOLA au profit de l'association Mazurcade pour l'organisation d'un bal folk, le 4 décembre 2021, moyennant le paiement d'une redevance de **160 €**. (n°21-107 du 12 mars 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de la salle Alfred Dreyfus au profit de la Sarl CAPAVANTAGES SERVICES, le 9 avril 2021, pour une formation « *aux gestes qui sauvent* », moyennant le paiement d'une redevance de **350 €**. (n°21-111 du 12 mars 2021)

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AUX ASSOCIATIONS

- **RENOUVELLEMENT** de l'adhésion de la Commune à l'association Conseil National Villes et Villages fleuris au titre de l'année 2021, le montant de la cotisation s'élevant à 450 €. (n°21-105 du 11 mars 2021)
- **RENOUVELLEMENT** au titre de l'année 2021 de l'adhésion de la Commune à l'association Valmédia chargée de favoriser les échanges et les actions de coopération entre les bibliothèques du Val de Marne, moyennant le paiement d'une cotisation annuelle de 70 €. (n°21-118 du 17 mars 2021)

DEMANDE DE SUBVENTIONS

- **DEMANDE de subvention** à la Région Ile de France pour la création de deux espaces verts dont le coût est estimé à **80 000 €**. (n°21-112 du 15 mars 2021)

Annulation des décisions n°21-100 du 9 mars et 21-120 à 123 du 17 mars 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H21



Jacques J.P. MARTIN

Maire de Nogent-sur-Marne

1^{er} Vice-Président du Territoire ParisEstMarne&Bois